



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation

horizon-europe.gouv.fr



Le cycle de vie d'un projet Horizon Europe





Les conditions de participation du programme-cadre 2021-2027

Horizon Europe: une évolution, pas une révolution

- **Continuité** dans les règles de participation, le montage, la gestion des projets
- **Simplification** pour se concentrer sur la science et maximiser l'impact du programme
- **Transparence et clarté**: un modèle de convention **MGA dit « Corporate »** commun à tous les services de la CE gérant en direct des programmes de financement

Structure du MGA corporate:



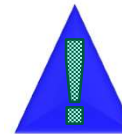
Les instruments de financements

➤ Taux de financement de 100% (sauf*)

Action de Recherche (RIA)

Action d'Innovation (IA)*

Action de coordination et de support (CSA)



** taux de financement de 70%
pour les entreprises*

Projets Marie Skłodowska-Curie

Conseil européen de la Recherche: projets ERC

Conseil européen de l'Innovation (EIC): Eclaireur, Accélérateur

Critères d'éligibilité - projets collaboratifs

Au minimum **3 entités légales indépendantes, dans 3 Etats membres ou associés de l'U.E.* et *nouveau* dont au moins une établie dans un des 27 Etats membres.**

A savoir: dans chaque appel à projets, certaines conditions spécifiques peuvent apparaître (plus de partenaires, autre pays obligatoire et/financés...).

***La liste des Etats associés sera disponible à l'issue des négociations sur l'article 12 sur la page des appels.**



La collaboration avec les pays tiers

Il s'agit des pays hors EU, non associés. Ils peuvent être partenaires, mais seulement certains sont financés.

Pays « non automatiquement éligibles au financement »

- Pays industrialisés, économies émergentes (Etats-Unis, Brésil, Chine, etc.)

Financés si :

- prévu au titre d'un accord de coopération préexistant
- prévu dans le programme de travail
- Leur collaboration est indispensable à la mise en œuvre du projet

Pays « automatiquement éligibles au financement »

- Pays qualifiés par la CE de « *low and middle income countries* » ayant un accord avec l'UE

N.B.: la liste complète de ces pays sera disponible sur la page de l'appel à projets.

L'évaluation des projets Horizon Europe

- 3 critères principaux d'évaluation: **excellence, impact, qualité et efficacité de la mise en œuvre**
 - **Attention** aux critères supplémentaires & pondération différente du programme de travail
- processus d'évaluation en **1 ou 2 étapes**
- **évaluation par les pairs**: comités d'experts indépendants, les « experts-évaluateurs »
- temps dévolu à l'évaluation: **5 mois maximum** (+ 3 mois de contractualisation)

Nouveautés:

- Réduction de la taille des propositions: 45 pages maximum (30 pour les CSA) avec moins d'infos demandées
 - « Droit de réagir »: permettant des remarques des proposant en cours d'évaluation
 - « Evaluation à l'aveugle »: propositions anonymes en 1^{ère} étape
 - L'approche en portfolio, qui s'appliquera aux appels de le Conseil européen de l'innovation (EIC) et aux missions
- } **pilotes sur 2/3 appels**

Les coûts éligibles*

➤ remboursés à 100% (sauf les entreprises dans les IA financées à 70%)

Il y a **les coûts directs** (en lien direct avec le projet):

- coûts de personnel **A**
- *subcontracting* (sous-traitance) **B**
- coûts autres **C** - déplacements
 - équipements (amortissement)
 - autres biens, travaux et services: consommables, ...
- autres catégories de coûts **D**

+ **les coûts indirects**: **taux forfaitaire de 25% des coûts directs** (sauf *subcontracting*, les volontaires, le support financier à des tiers, les coûts unitaires spécifiques)

** Ces coûts s'appliquent dans le cadre du MGA général, pas aux projets en coûts unitaires.*

La science ouverte dans Horizon Europe

- Renforcement de l'effort initié par H2020 pour **un accès libre aux publications et aux données des projets**.
- *élément pris en compte lors de l'évaluation des projets, dans la note du critère excellence.*
- Le bénéficiaire qui publie un article revu par les pairs devra, dès sa parution, en déposer une version électronique **ou** du manuscrit final, dans un « répertoire fiable ».

Nouveautés:

- HE exige **un accès libre, gratuit et immédiat au jour de la publication** (Alors qu'H2020 tolérait un embargo jusqu'à 6 mois, 12 mois pour les SHS.)
- Plan de gestion des données **à fournir de manière obligatoire** par chaque projet.

Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement Financier (RFUE)
- Stratégie de mise en œuvre (avril 2020)
- MGA Corporate (14 mai 2020)

Les prochaines étapes :

- adoption par la CE des clauses spécifiques à HE: **annexe 5** du MGA « Corporate » ;
 - publication des annexes générales aux programmes de travail ;
 - publication du MGA « Corporate » **dans sa version annotée.**
- ***Plus d'information à venir, mais à ce stade la publication de ces documents est annoncés pour la mi-avril.***

Les ressources utiles

- Le nouveau site web français Horizon Europe :
<https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Page dédiée aux conditions de participation
- La future équipe du Point de contact national juridique et financier
- Adresse générique du PCN: pcn-jurfin@recherche.gouv.fr

